

Le service jeunesse de Frontignan la Peyrade

pour mieux vivre sa ville !

• Le Pass'kifo

Le Pass'kifo est une carte payante qui donne accès aux activités de loisirs proposées par le service jeunesse, à l'accès illimité à l'espace kifo suivant les horaires d'ouverture**, ainsi qu'à de nombreux avantages, notamment en matière de tarifs.

- > Piscine municipale Di-Stefano : 2,50€* (au lieu de 3€)
- > CinéMistral : 2,10€*

* la ville prend en charge la différence avec le tarif normal

** période scolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 16h à 19h ; mercredi, de 14h à 19h

** période vacances : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9h à 18h

• Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) / 10-17 ans sur l'espace Kifo

- > **le mercredi et le samedi** : stages et ateliers en cycle de découverte, d'initiation, de perfectionnement ou d'activités ponctuelles
- > **sur les temps périscolaire** : **pour les 14-17 ans** : accueil libre sur l'espace kifo suivant les horaires d'ouverture**, accompagnement en fonction des projets des jeunes ou d'activités ponctuelles, programmation
pour les 10-13 ans : accueil sur l'espace kifo sur projet et/ou ateliers spécifiques (danse, chant...), programmation
- > **les vacances scolaires** : accueil libre **pour tous** suivant les horaires d'ouverture**, loisirs éducatifs, culturels et sportifs du lundi au samedi en demi-journée, à la journée et/ou en soirée avec des horaires variables en fonction des activités
- > **séjours à thème**
- > **projet Brevet de sécurité routière (BSR)**

• Le point d'information jeunesse (PIJ) / 16-30 ans à l'espace Voltaire

Insertion sociale et professionnelle :

- > aide à la création d'outils de recherche d'emploi, forums de jobs saisonniers
- > sessions de formation BAFA, PSC1
- > lien entre stagiaires BAFA et structures d'accueil
- > soutien à l'orientation des jeunes de 3^e (ateliers de découverte des métiers et aide pour la recherche de stage)
- > aide à la mobilité (permis de conduire, mobilité européenne...)
- > création et suivi d'associations de jeunes
- > accès aux loisirs
- > mise à disposition gratuite d'un cyber espace

Prévention :

- > organisation d'expositions, de débats (santé, nouvelle technologies...), supports d'information, de réflexion, et de compréhension des enjeux sociétaux
- > projet Brevet de Sécurité Routière (Permis AM).

Les actions d'aide à l'autonomie :

- > accompagnement individuel ou collectif de projet
- > facilitateur de lien entre les jeunes et les services municipaux pour les recherches de logement, l'accès au fond d'aide aux jeunes (FAJ), ou toutes questions relevant du droit commun
- > inscription aux dispositifs de mobilité européenne.

• Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le Conseil municipal des jeunes est composé de jeunes qui veulent participer à la vie locale, proposer des idées et voir se réaliser des projets pour améliorer leur quotidien et celui des jeunes Frontignonnais. Le CMJ leur permet de mieux comprendre le fonctionnement de la collectivité et d'apprendre la citoyenneté en étant acteur à part entière de la vie démocratique.

FRONTIGNAN LA PEYRADE



Fiche d'inscription 10/17 ans

(à remplir par les parents)

SERVICE
JEUNESSE

Parc Victor-Hugo, bd. Victor-Hugo
Frontignan la Peyrade
Tél. : 04 67 18 50 84
service.jeunesse@frontignan.fr





FICHE DE RENSEIGNEMENTS

(à remplir par les parents)

Date : n° :

ADOLESCENT(E)

Nom : Prénom :

Né(e) le : Sexe : M F

Adresse : Code postal : Ville :

Email : Tél. mobile :

Régime alimentaire :

RESPONSABLE LEGAL (1)

Nom : Prénom :

Situation de famille :

Adresse : Code postal : Ville :

Tél. domicile : Tél. mobile : Email :

Profession :

N° et compagnie d'assurance :

Allocataire CAF Allocataire MSA

Autres régimes

lequel ?

RESPONSABLE LEGAL (2)

Nom : Prénom :

Situation de famille :

Adresse : Code postal : Ville :

Tél. domicile : Tél. mobile : Email :

Profession :

N° et compagnie d'assurance :

Allocataire CAF Allocataire MSA

Autres régimes

lequel ?

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ADOLESCENT(E)

Je soussigné(e) représentant(e) légal(e) de l'adolescent(e)

l'autorise à partir seul définitivement à la fin de l'animation et/ou à la fermeture de la structure OUI NON

l'autorise à partir à tout moment, sur les temps libres des mercredis après-midis et pendant les vacances scolaires OUI NON

Si NON, l'autorise à partir avec les personnes citées ci-dessous :

Nom, prénom : Tél : Tél. mobile :

Nom, prénom : Tél : Tél. mobile :

Nom, prénom : Tél : Tél. mobile :

AUTORISATION DES SOINS MEDICAUX

Je soussigné(e) représentant(e) légal(e)

de l'adolescent(e) autorise les responsables

à prendre toutes les mesures nécessaires afin que mon enfant reçoive tous les soins médicaux et chirurgicaux. OUI NON

AUTORISATION DE RECEVOIR DES EMAILS OU DES SMS

Je soussigné(e) représentant(e) légal(e)

de autorise l'adolescent(e) à recevoir

des emails ou des SMS de la part du service jeunesse. OUI NON

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) représentant(e) légal(e)

de l'adolescent(e) ne m'oppose pas à la présence de

mon fils, ma fille sur des photos ou films réalisés dans le cadre des activités du service jeunesse et utilisés à des fins d'exposition ou de publication non commerciales.

À Frontignan, le : Signature obligatoire du représentant légal

PIECES A FOURNIR

- Règlement de l'inscription : 5€ en espèces, par chèque à l'ordre de la régie Jeunesse ou par carte bancaire
 - Règlement intérieur signé
 - Photocopie carte d'identité ou passeport
 - Photographie d'identité
 - Justificatif de domicile de moins de trois mois : EDF, téléphone,...
 - Pour les familles relevant de régime particulier (MSA, CMAF) et celles relevant du régime CAF hors département de l'Hérault** : photocopie recto verso de l'avis d'imposition ou de non imposition 2020 sur les revenus 2019 du foyer
 - Pour les familles relevant de régime CAF** : dernière attestation CAF Hérault valide
 - Jugement du mode de garde
 - Photocopie complète du livret de famille tenu à jour
 - Photocopie du carnet de vaccination ou certificat médical attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations
 - Attestation de natation (obligatoire pour les activités nautiques)
- NB** : pour les fratries, fournir un seul jeu de copies des justificatifs demandés.